

0559056265

Département des Pyrénées-Atlantiques  
COMMUNE DE SAINTE-COLOME

Registre des délibérations  
de la commune de SAINTE-COLOME

Séance du 4 août 2006

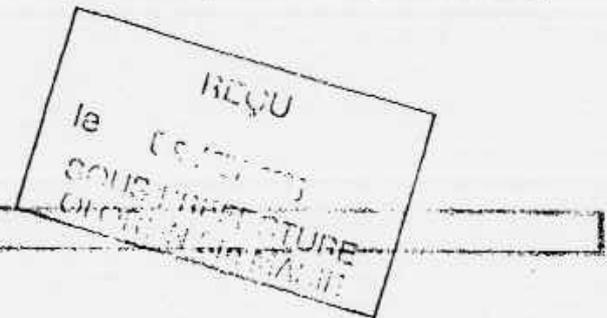
L'An deux mil six, le quatre août vingt  
les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur  
Jean BOUSSOU, Maire.

Présents : Mmes AUGAREILS, LABEDE, MM. BECAT, BESCOS, BOUSSOU, LACRAMPE, TRESCAZES,  
VIGNAU-LANNE

Absent : MM LASSALLE

Secrétaire : Mme LABEDE

**OBJET : REVISION DE LA CARTE COMMUNALE**



Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de réviser la carte communale afin de donner satisfaction aux différents projets en cours notamment celle de l'Association LE MOULIN BLEU.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte et charge Monsieur le Maire de procéder aux différentes démarches afin de mener le projet à bien.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME, les jours et mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Maire



Jean BOUSSOU.



Acte reçu exécutoire

après dépôt en sous-préfecture le : 09/08/2006

Affiché le : 18/08/06

Several handwritten signatures in black ink are present at the bottom of the page, including one that appears to be 'Jean BOUSSOU' and others that are less legible.

**Séance du Lundi 15 février 2010**

L'An Deux Mil Dix, le quinze février à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean BOUSSOU, Maire,

**PRESENTS** : Mrs Claude VIGNAU-LANNE, Thierry SOULAT, Bertrand DUBERNARD, Christian LABOURDETTE, Philippe MOULAT, Nicolas COUMES, Roger BECAT et Jean BOUSSOU.

**EXCUSES** : Mmes Christiane ARRIBE-PAROIX et Myriam ALLEIN, Mr Gilles POEYMARIE.

**Secrétaire séance** : Monsieur Christian LABOURDETTE.

**OBJET : APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.124-1 et suivants et R.124-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 août 2006 donnant son avis sur l'opportunité de réviser la carte communale sur le territoire de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009 donnant son avis sur le projet de carte communale sur le territoire de la commune ;

Vu l'arrêté du maire en date du 13 octobre 2009 soumettant à l'enquête publique le projet de carte communale ;

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Monsieur le Maire présente les observations qui ont été faites sur le projet de carte communale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire**

Considérant les observations faites au cours de l'enquête publique, les conclusions du commissaire enquêteur et l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**DÉCIDE** d'approuver la carte communale sans modification pour tenir compte des observations émises au cours de l'enquête et de l'avis favorable sans réserve du commissaire-enquêteur,

**PRÉCISE** que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'urbanisme seront délivrées au nom de l'État.

REÇU

le 18 FEV. 2010

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>TE</sup> MARIE

**PRÉCISE** que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'urbanisme seront délivrées au nom de l'État.

La présente délibération sera transmise au préfet afin qu'il approuve par arrêté la carte communale.

La présente délibération et l'arrêté préfectoral feront l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de Monsieur le Préfet approuvant la carte communale.

Fait et délibéré à **SAINTE-COLOME**, les jours et mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean BOUSSON

Acte rendu exécutoire  
après transmission à la sous-préfecture le : 16 février 2010  
et  
Affichage le : 16 février 2010

REÇU

le 18 FEV. 2010

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE